

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 11 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures cinq, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 5 juillet 2024

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre – LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile – DRAGON Sandra – JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - PONGERARD Pascale - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : GABARD Bruno ayant donné pouvoir à Pierre NOEL - MORIN DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à WHITE Cécile – DELERUE David ayant donné son pouvoir à JUGEL Stéven - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à PICARD Laurence.

Secrétaire de séance : Isabelle MORIN-DIEGO.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Délibération n°2024/059**

**Objet : Budget lotissement « Domaine des Genêts » : Décision modificative n° 1.**

Monsieur SAVIGNE informe le Conseil municipal qu'afin de pouvoir régler les dernières factures des travaux d'aménagement du lotissement « Domaine des Genêts », une décision modificative est nécessaire car les crédits inscrits au chapitre 011 (article 605) sont insuffisants.

Il est proposé la Décision Modificative n° 1 suivante :

| <b>Budget lotissement (34109)</b> |         |          |
|-----------------------------------|---------|----------|
| Dépenses de fonctionnement        |         |          |
| Chapitre                          | Article | Montant  |
| Chapitre 65 (versement au BP)     | 65822   | - 64 000 |
| Chapitre 011                      | 605     | 64 000   |
| Solde                             |         | 0        |

Après en avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

- |                 |                  |                           |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 15 | - Pour : 19      | - Majorité absolue : 10   |
| - Votants : 19  | - Contre : 0     | - Suffrages exprimés : 19 |
|                 | - Abstention : 0 |                           |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative n°1 relative au budget lotissement « Domaine des Genêts » telle que présentée ci-avant.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette modification.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.

Madame Chantal GRANDVALLET,  
Secrétaire de séance.

